



Rawdon

Forte de sa diversité

COMPTEUR D'EAU

FORMULAIRE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATION

ADRESSE DE L'IMMEUBLE : _____

NUMÉRO DE MATRICULE : _____

MULTILOGEMENTS : N° D'UNITÉ OÙ EST INSTALLÉ LE COMPTEUR D'EAU _____

Je soussigné, certifie que le(s) compteur(s) d'eau fourni(s) par la Municipalité de Rawdon ci-après détaillé a été installé conformément au règlement municipal n° 119-2018 sur les compteurs d'eau, à savoir :,

Modèle (NEPTUNE ou autre)

No de série

Diamètre (5/8-3/4 ou autre)

☐ La ligne a été purgée avant de procéder à l'installation du compteur d'eau afin d'éviter de bloquer le mécanisme du compteur d'eau avec des particules (sable, pierre, etc.).

- L'information concernant le dispositif anti-refoulement (DAR), selon les normes RBQ, a été transmise au propriétaire.

Type de DAR : Risque modéré : ☐ Risque élevé : ☐

- ☐ Un DAR était déjà en place et fonctionnel
- ☐ Nous avons effectué l'installation d'un DAR
- ☐ Le propriétaire a refusé l'installation d'un DAR
- *** Non-respect du règlement n° 119 -2018 ***
- ☐ L'installation d'un DAR ne s'applique pas selon R.B.Q.

- Diamètre du DAR (si requis – case à cocher ci-haut):

- Diamètre de la conduite de l'entrée d'eau :

- Nombre d'entrées d'eau de l'immeuble :

- Nombre d'entrées d'eau fonctionnelles :

- Conduite de dérivation installée ou en place :

OUI ☐

NON ☐

ENTREPRISE DE

PLOMBERIE :

(CARACTÈRE D'IMPRIMERIE)

N° CMMTQ

PLOMBIER (CARACTÈRE D'IMPRIMERIE)

SIGNATURE

DATE

**Formulaire à retourner par le propriétaire
de l'immeuble dans les délais prescrits, par
courriel à l'adresse
travaux.publics@rawdon.ca ou par la
poste à l'adresse :**

MUNICIPALITÉ DE RAWDON
DIVISION HYGIÈNE DU MILIEU
3647 RUE QUEEN
RAWDON QC J0K 1S0

USAGE INTERNE SEULEMENT

INSPECTION ET SCELLEMENT DU COMPTEUR D'EAU

Inspecté et scellé par _____

En date du : _____

No du scellé _____

Lecture du compteur d'eau : _____

NOTE IMPORTANTE : INSPECTION ET SCELLEMENT DU COMPTEUR D'EAU AVANT LA LOCATION.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR D'EAU

Ce formulaire, l'annexe I (*) ou II (**) du règlement et le formulaire d'attestation de conformité de l'installation doivent être remis au plombier pour procéder à l'installation du compteur d'eau.

1. Ordre d'installation :
 - a. Vanne d'arrêt principale;
 - b. Compteur d'eau;
 - c. Vanne d'isolation du compteur;
 - d. Dispositif anti-refoulement – DAR (si nécessaire);
 - e. Autres appareils de plomberie.
2. Appareils de plomberie interdits d'installation en amont du compteur d'eau :
 - a. DAR;
 - b. Y-tamis;
 - c. Manomètre;
 - d. Régulateur de pression.
3. Purger la ligne avant de procéder à l'installation du compteur d'eau afin d'éviter de bloquer le mécanisme dudit compteur d'eau avec des particules (sable, pierre, etc.).
4. Compléter et signer le formulaire d'attestation de conformité de l'installation du compteur d'eau, **le jour de l'installation** (*toutes les informations doivent être complétées pour l'inspection du compteur d'eau, le scellement et le remboursement du dépôt*).
5. Dans les plus brefs délais, remettre le formulaire d'attestation de conformité de l'installation au propriétaire aux fins de transmission au Service des travaux publics – division de l'hygiène du milieu, par la poste ou par courriel : travaux.publics@rawdon.ca.

IMPORTANT : Aviser l'entrepreneur en charge des travaux que le compteur d'eau doit être accessible « entièrement », et ce en tout temps. Aucun matériel ne doit recouvrir le compteur d'eau de façon permanente (une armoire est acceptée seulement si elle n'est pas barrée).

(*) Si le diamètre du compteur d'eau est de moins d'un pouce et demi, vous référer à l'annexe I pour l'installation du compteur d'eau.

(**) Si le diamètre du compteur d'eau est de 2 pouces et plus, vous référer à l'annexe II pour l'installation du compteur d'eau.